FORMATION

28 et 29 mars 2019

Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) en grandes cultures et élevage

- Etude de cas sur une ferme en grandes cultures

avec Konrad Schreiber



Formateur:

Konrad Schreiber

Spécialiste du Semis sous Couvert Végétal

Animateur:

André Sieffert, agronome

Lieu:

Chez Gaëtan et Marc Aubert (grandes cultures sur 90 ha) **26210 Lens-Lestang**

Contact:

andre.sieffert@adaf26.org

Tel: 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
Personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
Personnes en parcours d'installation non finançables	140 €
Tarif formation professionnelle*	550€

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



OBJECTIFS

- ✓ Apports techniques pour co-construire des systèmes de cultures productifs développant l'autofertilité en Semis sous Couvert Végétal, selon les principes du « génie végétal ».
- ✓ Diagnostic des pratiques sur une ferme et pistes pour le SCV.
- ✓ Etude des expérimentations pour l'année 2019: détermination des itinéraires et couverts à tester sur chaque ferme.
- ✓ Méthodologie de suivi, d'évaluation et d'échanges pour 2019

PROGRAMME

Matin:

- Présentation des projets des participants
- Etude de différentes propositions d'itinéraires techniques à mettre en place au printemps 2019 par les agriculteurs venus à la précédente session.
- Elaboration collective d'une méthodologie de suivi, d'évaluation et d'échanges autour des expérimentations SCV en 2019

Après-midi:

- Visite d'une ferme en grandes cultures
- Présentation des outils et techniques pratiquées par les agriculteurs.
- Evaluation de l'impact sur les sols et les cultures à l'aide de plusieurs indicateurs (atelier de terrain).

Matin: Etude de cas (ferme de G. et M. Aubert)

- Bilan des couverts et associations testés sur la ferme.
- Atelier de réflexion sur les méthodes SCV à développer sur la ferme visitée.
- Pistes concernant les couverts et cultures à tester.
- Choix des couverts, calendrier de mise en culture et méthode de suivi pour évaluer les résultats.
- Approfondissement des notions d'itinéraires techniques en SCV pour une auto-fertilité des sols.

Après-midi : Réussir son passage en SCV sur sa ferme

 Détermination des expérimentations SCV en 2019 sur les fermes des participants: itinéraires techniques et couverts végétaux.

Vendredi 29 Mars 9h00 à 17h30

eudi 28 Mars 9h00 à 17h30



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de 140 € à l'ordre de:

« Association ADAF » à : ADAF - Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret

Cocher la case correspondante :

- O cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- O en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- O salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)

O individuel (\cup	aut	re	(nous	con	tac	ter	pour	de	VIS	
----------------	--------	-----	----	-------	-----	-----	-----	------	----	-----	--

TITRE ET DATE DE FORMATION	Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) en grandes cultures et élevage (28-29 Mars 2019) Lieu de formation : Lens-Lestang (26210)
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

- 1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement. -
- 2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par email.
- 3. **Dispositions financières**: la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 140€ TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. Interruption du stage:

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée
- 5. **Délai de rétractation**: à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- 6. Clause particulière: nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.
- 7. Cas de différend: si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à: le:

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire L'entreprise Le responsable formation ADAF (Signature) (Signature et cachet)